

LE MONDE

## Chômage partiel : polémique autour d'une réduction progressive du dispositif

Le gouvernement veut baisser les conditions d'indemnisation, mais les entreprises y sont hostiles.

Le gouvernement a commencé à préparer les esprits depuis fin avril : le dispositif du chômage partiel, massivement déployé durant la crise sanitaire pour éviter des licenciements en cascade, va être moins généreux à partir du 1<sup>er</sup> juin. Ce mécanisme, sollicité – potentiellement – pour plus de 12 millions de personnes, assure un niveau de prise en charge très élevé par l'Etat et par l'assurance-chômage : les travailleurs du privé, qui en bénéficient, touchent 70 % de leur salaire brut (100 %, pour ceux qui sont au smic) – la somme étant intégralement remboursée aux employeurs dans la limite de 4,5 smic. L'exécutif veut revoir ces paramètres, le but étant d'« *encourager les entreprises à reprendre l'activité* ».

Selon un dirigeant patronal, « *l'Etat ne couvrirait plus désormais que 60 % du salaire brut, mais toujours 100 %, pour les personnes au smic* ». « *Ils veulent faire des économies et sont persuadés qu'il y a des boîtes qui se complaisent dans le chômage partiel, confie cette même source. La nouvelle formule durerait pendant l'été mais en septembre, on ne sait pas ce qu'ils comptent faire.* » Combien coûte le dispositif ? Plusieurs estimations ont été avancées, Bercy évoquant 24 milliards d'euros à la mi-avril. Des chiffres incertains, car on ne connaît pas encore le nombre d'individus effectivement indemnisés.

### Entreprises de proximité

Quoi qu'il en soit, les organisations d'employeurs sont hostiles à l'idée que l'Etat réduise la voilure. Ce serait « *une erreur majeure* » d'accroître la contribution des entreprises, à partir du 1<sup>er</sup> juin, parce qu'elles « *tourneront encore à un rythme faible* », a indiqué Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef, dans un entretien au *Monde* (nos éditions datées du 14 mai). Son mouvement aimerait qu'un « *dispositif complémentaire de longue durée* » voit le jour à la rentrée, en s'inspirant de celui instauré en Allemagne lors de la crise de 2008-2009.

Contributrice du CEET : [Christine Erhel](#)

Source : *Le Monde*

✚ [Lire l'article dans son intégralité](#)



# Éco & Entreprise

19 mai 2020

## Rubrique spéciale Covid-19

Découvrez les analyses d'expert.e.s en économie et sociologie du travail en période de (dé)confinement liée à l'épidémie de Covid-19 dans la rubrique "[Penser la crise du Covid-19 : les conséquences socio-économiques](#)".